

Ministère des Affaires extérieures
Direction de l'expansion du commerce
au Moyen-Orient
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél. : (613) 993-7040

Modalités de paiement

Une lettre de crédit irrévocable est normalement exigée. Compte tenu de la force des monnaies locales, les prix peuvent être cotés en dollars canadiens. En fait, les importateurs aiment beaucoup être payés en dollars canadiens moyennant un escompte par rapport au dollar américain ou aux autres grandes devises.

Il est généralement impossible de se procurer des rapports de solvabilité ou des états financiers détaillés. Les banques pourront vous indiquer si une compagnie est à même ou non de traiter des transactions d'une certaine importance, mais ne fournissent normalement pas de détails.

Échantillons et articles publicitaires

Les autorités douanières décident dans une large mesure s'il y a lieu d'exiger ou non des droits sur les échantillons. Les marchandises en quantité raisonnable et qui ne peuvent d'ordinaire être vendues sont, en principe, admises en franchise. Les échantillons envoyés par la poste ou par fret aérien doivent être accompagnés d'une déclaration quant à leur caractère. Les marchandises transportées dans les bagages à main doivent être accompagnées d'une facture indiquant leur valeur.